

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 25
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 2
- Absent(s) :

DEL 2021_001

L'an deux mil vingt et un, le 26 janvier à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : DAGUTS Karine, pouvoir à Lysiane LECULLIER
MARTINEZ Olivier, pouvoir à Evelyne THIBAUT
AUDE Laurent, pouvoir à Patricia ROUXEL

Date de convocation :

Le 20 janvier 2021

Date d'affichage :

Le 20 janvier 2021

Excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance :

Evelyne THIBAUT

Fait à Aigondigné,

Le 26 janvier 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Délibération 2021_001 : FINANCES

Objet : Autorisation de mandater les dépenses d'investissement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits en section d'investissement du budget primitif 2020

Le cadre comptable applicable aux collectivités locales permet à l'organe délibérant, de procéder à l'ouverture des crédits, par anticipation au budget primitif, dans la limite de 25% des crédits inscrits en section d'investissement au cours de l'exercice précédent.

Afin de permettre d'engager les marchés et dépenses validés dans le cadre du budget 2021 mais dont l'engagement juridique et comptable n'a pu intervenir avant le 31 décembre 2020, mais aussi afin de réaliser des investissements 2021 avant le vote du budget, il est proposé à l'assemblée d'ouvrir par anticipation au budget 2021, des crédits d'investissements à hauteur de 25% maximum des crédits inscrits en section d'investissement au budget primitif 2020, sur les chapitres suivants :

Dépenses : 2 952 836.05 € auxquels il faut soustraire les chapitres :

- 001 pour 429 413.22 €
- 16 pour 258 755.32 €
- 040 pour 40 000.00 €
- 041 pour 45 706.82 €

Soit une base de dépenses d'investissement à 2 178 960,69 €.

Rappel : Il convient de permettre le paiement des dépenses avant le vote du budget, les « restes à réaliser » (dépenses engagées d'un montant global de 255 817,84 €) ne rentrant pas dans le calcul du ¼ des crédits.

Cela se décompose comme suit :

Imputations	BP 2020	¼ du crédit voté
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	132 040,20	33 010,05
2031 - Frais d'études	116 540,20	29 135,05
2033- Frais d'insertion	2 500,00	625,00
2051 - Concessions et droits similaires	13 000,00	3 250,00
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	885 726,54	221 431,64
2111 - Terrains nus	30 000,00	7 500,00
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	8 178,57	2 044,64
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	15 000,00	3 750,00
21311 - Hôtel de ville	25 000,00	6 250,00
21312 - Bâtiments scolaires	5 000,00	1 250,00
21318 - Construction autres bâtiments publics	15 000,00	3 750,00
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	216 419,46	54 104,87
2151 - Réseaux de voirie (Voirie...)	228 690,87	57 172,72
2152-Installation de voirie (panneaux...)	20 000,00	5 000,00
21534 - Réseaux d'électrification	5 000,00	1 250,00
21538 - Autres réseaux (eau Pluviale, CTER)	170 000,00	42 500,00
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 000,00	250,00
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	17 525,63	4 381,41
21738 - Autres constructions	50 000,00	12 500,00
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	4 000,00	1 000,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	37 505,20	9 376,30
2184 - Mobilier	16 648,95	4 162,24
2188 - Autres immobilisations corporelles	20 757,86	5 189,47
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	1 161 193,95	290 298,49
2313 - Constructions	231 463,35	57 865,84
2312 - Agencements et aménagements de terrains	600 390,00	150 097,50
2315-Installations, matériels et outillages	329 340,60	82 335,15
TOTAL	2 178 960,69	544 740,17

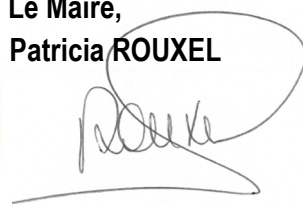
Il est également proposé aux membres du Conseil Municipal de s'engager à reprendre les crédits budgétaires ouverts dans le cadre de cette délibération lors du vote du Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Se prononce favorablement pour ouvrir les sommes correspondant à $\frac{1}{4}$ des crédits d'investissement.
- Précision est faite que le Conseil Municipal s'engage à reprendre les crédits budgétaires ouverts dans le cadre de cette délibération lors du vote du Budget Primitif 2021.



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État